

Suma Max D9.2

Révision: 2015-10-18

Version: 01.1

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Suma Max D9.2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usages identifiés:

Uniquement pour usage professionnel.

AISE-P310 - Nettoyant fours et grils. Procédé manuel

AISE-P311 - Nettoyant fours et grils. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage

Utilisations déconseillées: Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diversey Europe Operations BV, Maarssenbroeksedijk 2, 3542DN Utrecht, The Netherlands

Coordonnées

Diversey Belgique

Haachtsesteenweg 672, 1910 Kampenhout, Belgique, Tel: 016-617777

E-mail: msds.jd-BE@sealedair.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons: Tel: 070-245245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit ne répond pas aux critères de classification selon le Règlement (CE) N°1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Mentions de danger :

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus. Le produit ne répond pas aux critères PBT ou vPvB, prévus par le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe XIII.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Ingrédient(s)	N° CE	N° CAS	Numéro REACH	Classification (CE) 1272/2008	Classification	Remarques	Pour cent en poids
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	252-104-2	34590-94-8	01-2119450011-60	Non classé	-		3-10
2-aminoéthanol	205-483-3	141-43-5	01-2119486455-28	Skin Corr. 1B (H314) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) STOT SE 3 (H335) Aquatic Chronic 3 (H412)	Xn;R20/21/22 C;R34 Xi;R37		1-3

* Polymère

Limite(s) d'exposition au poste de travail, si disponible(s), sont énumérées dans le paragraphe 8.1.

[1] exempté: mélange ionique. Voir le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe V, paragraphes 3 et 4. Ce sel est potentiellement présent, déterminé par le calcul, et inclus uniquement pour la classification et l'étiquetage. Chaque composant à l'origine du mélange ionique est enregistré, tel que requis.

[2] exempté: inclus dans l'annexe IV du Règlement (CE) N°1907/2006.

[3] exempté: Annexe V du Règlement (CE) N°1907/2006.

[4] exempté: polymère. Voir l'Article 2(9) du Règlement (CE) N°1907/2006.

Pour le texte intégral des phrases R, H et EUH mentionnées dans cette section, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation:	Consulter un médecin en cas de malaise.
Contact avec la peau:	Laver la peau avec beaucoup d'eau tiède, à faible débit. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation survient et persiste, faire appel à une assistance médicale.
Ingestion:	Rincer la bouche. Boire immédiatement un verre d'eau. Consulter un médecin en cas de malaise.
Protection individuelle des secouristes:	Tenir compte de l'équipement de protection individuelle comme indiqué dans le paragraphe 8.2.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation:	Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.
Contact avec la peau:	Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.
Contact avec les yeux:	Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.
Ingestion:	Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre sèche. Jet d'eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de dangers particuliers connus.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire et des vêtements appropriés incluant gants et protection du visage.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de mesures spéciales requises.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou les eaux souterraines. Diluer avec une grande quantité d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, liants universels, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections

Pour les équipements de protection individuelle, voir la sous-section 8.2. Pour des informations concernant l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures visant à prévenir les incendies et explosions:

Pas de précautions spéciales requises.

Mesures à prendre pour la protection de l'environnement:

Pour les contrôles d'exposition liés à l'environnement, voir le paragraphe 8.2.

Conseils sur l'hygiène professionnelle générale:

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas mélanger avec d'autres produits sauf avis contraire de Sealed Air.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément aux réglementations locales et nationales. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Pour les conditions à éviter, voir le paragraphe 10.4. Pour les matières incompatibles voir le paragraphe 10.5.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de conseils spécifiques disponibles pour l'utilisation finale.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Suma Max D9.2

Valeurs limites de l'air, si disponible:

Ingrédient(s)	Valeur(s) à long terme	Valeur(s) à court terme
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	50 ppm 308 mg/m ³	
2-aminoéthanol	1 ppm 2.5 mg/m ³	3 ppm 7.6 mg/m ³

Valeurs limites biologiques, si disponible:

Procédures de surveillance recommandées, si disponible:

Limites d'exposition supplémentaires dans les conditions d'utilisation, si disponible:

valeurs de DNEL / DMEL et de PNEC**Exposition humaine**

DNEL exposition par voie orale - Consommateur (mg/kg pc)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	-	-	-	1.67
2-aminoéthanol	-	-	-	3.75

DNEL exposition cutanée - Travailleur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	65
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	1

DNEL exposition cutanée - Consommateur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	15
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	0.24

DNEL exposition par inhalation - Travailleur (mg/m³)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	-	-	-	310
2-aminoéthanol	-	-	3.3	3.3

DNEL exposition par inhalation - Consommateur (mg/m³)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	-	-	-	37.2
2-aminoéthanol	-	-	2	2

Exposition de l'environnement

Exposition de l'environnement - PNEC

Ingrédient(s)	Eau de surface, fraîche (mg/l)	Eau de surface, marine (mg/l)	Intermittent (mg/l)	Station d'épuration (mg/l)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	19	1.9	190	4168
2-aminoéthanol	0.085	0.0085	0.025	100

Exposition de l'environnement - PNEC, continu

Ingrédient(s)	Sédiments, eau fraîche (mg/kg)	Sédiments, marine (mg/kg)	Sol (mg/kg)	Air (mg/m ³)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	70.2	7.02	2.74	190
2-aminoéthanol	0.425	0.0425	0.035	0.025

8.2 Contrôles de l'exposition

L'information suivante s'applique aux usages indiqués au paragraphe 1.2 de la Fiche de Données de Sécurité.

Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation.

Les conditions normales d'utilisation sont supposés s'appliquer pour cette section.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation des pur produit:**Contrôles d'ingénierie appropriés:** Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.**Contrôles organisationnels appropriés:** Évitez le contact direct et/ou les éclaboussures lorsque cela est possible. Former le personnel.

Suma Max D9.2

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage:	Les lunettes de sécurité ne sont pas normalement requises. Toutefois, leur utilisation est recommandée dans les cas où des éclaboussures peuvent se produire lors de la manipulation du produit.
Protection des mains:	Rincer et sécher les mains après utilisation. En cas de contact prolongé, une protection de la peau peut être nécessaire.
Protection du corps:	Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Protection respiratoire:	Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Contrôles de l'exposition de l'environnement:	Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'information de cette section concerne le produit sauf si il est spécifié qu'il s'agit des données de la substance

Méthode / remarque

État physique: Liquide
Couleur: Limpide, Clair, Brun
Odeur: Produit caractéristique
Seuil olfactif: Non applicable
pH: ≈ 11 pur
Point de fusion/point de gel (°C) Non déterminé
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C) Non déterminé

Données de la substance, point d'ébullition

Ingrédient(s)	Valeur (°C)	Méthode	Pression atmosphérique (hPa)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	189.6	Méthode non fournie	1013
2-aminoéthanol	169-171	Méthode non fournie	1013

Méthode / remarque

Point d'éclair (°C): Non applicable.
Supporte la combustion Non applicable.
Vitesse d'évaporation: Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz): Non déterminé
Limite d'inflammabilité inférieure/supérieure (%) Non déterminé

Données de la substance, limites d'inflammabilité ou d'explosivité, si disponible:

Ingrédient(s)	Limite inférieure (% vol)	Limite supérieure (% vol)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	1.1	14
2-aminoéthanol	3.4	27

Méthode / remarque**Pression de vapeur:** Non déterminé

Données de la substance, pression de vapeur

Ingrédient(s)	Valeur (Pa)	Méthode	Température (°C)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	5500	Méthode non fournie	20
2-aminoéthanol	50	Méthode non fournie	20

Méthode / remarque

Densité de vapeur: Non déterminé
Densité relative: 1.01 g/cm³ (20 °C)
Solubilité dans/miscibilité avec Eau: Complètement miscible

Données de la substance, solubilité dans l'eau

Ingrédient(s)	Valeur (g/l)	Méthode	Température (°C)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	Soluble	Méthode non fournie	20
2-aminoéthanol	1000	Méthode non fournie	20

Données de la substance, coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : voir sous-section 12.3

Méthode / remarque

Température d'auto-inflammabilité: Non déterminé
Température de décomposition: Non applicable.
Viscosité: ≈ 40 mPa.s (20 °C)
Propriétés explosives: Non-explosif.
Propriétés comburantes: Non comburant

9.2 Autres informations

Tension superficielle (N/m): Non déterminé

Corrosion vis à vis des métaux: Non corrosif

Données de la substance, constante de dissociation, si disponible:

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée connue dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.5 Matières incompatibles

Réagit avec les acides.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Données sur le mélange:

ATE(s) pertinentes, calculées:

ATE - Voie orale (mg/kg): >2000

ATE - Voie cutanée (mg/kg): >2000

ATE - Par inhalation, vapeurs (mg/l): >20

Irritation de la peau et corrosivité**Résultats:** Non corrosif ou irritant **Méthode:** Pertinence de la preuve**Irritation oculaire et corrosivité****Résultats:** Non corrosif ou irritant **Méthode:** Pertinence de la preuve

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	LD ₅₀	> 4000	Rat	Méthode non fournie	
2-aminoéthanol	LD ₅₀	1515	Rat	OECD 401 (EU B.1)	-

Toxicité aiguë par voie cutanée

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	LD ₅₀	9510	Lapin	Méthode non fournie	
2-aminoéthanol	LD ₅₀	1025	Lapin	Méthode non fournie	-

Toxicité d'inhalation aiguë

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol		Pas de données disponibles			
2-aminoéthanol		Pas de mortalité observée	Rat	Pas de tests selon les lignes directrices	6

Irritation et corrosivité

Irritation de la peau et corrosivité

Suma Max D9.2

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	Non irritant		Méthode non fournie	
2-aminoéthanol	Corrosif(ve)	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	

Irritation oculaire et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	Non corrosif ou irritant		Méthode non fournie	
2-aminoéthanol	Lésion sévère	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	

Irritation des voies respiratoires et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	Pas de données disponibles			
2-aminoéthanol	Irritant pour les voies respiratoires		Méthode non fournie	

Sensibilisation

Sensibilisation par contact avec la peau

Ingrédient(s)	Résultat	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	non sensibilisant		Méthode non fournie	
2-aminoéthanol	non sensibilisant	Cochon de guinée	OECD 406 (EU B.6) / GPMT	-

Sensibilisation par inhalation

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	Pas de données disponibles			
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles			-

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité

Ingrédient(s)	Résultats (in-vitro)	Méthode (in-vitro)	Résultat (in-vivo)	Méthode (in-vivo)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	Méthode non fournie	Pas de données disponibles	
2-aminoéthanol	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 471 (EU B.12/13) OECD 473 OECD 476 (Mouse lymphoma)	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 474 (EU B.12)

Cancérogénicité

Ingrédient(s)	Effets
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	Pas de preuves de cancérogénicité, résultats des tests négatifs
2-aminoéthanol	Pas de preuves de cancérogénicité, force probante des données

Toxicité pour la reproduction

Ingrédient(s)	Critère	Effet spécifique	Valeur (mg/kg poids corporel/jour)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Remarques et autres effets rapportés
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol		Toxicité pour le développement	Pas de données disponibles				Aucune preuve de toxicité pour la reproduction
2-aminoéthanol	NOAEL	Toxicité pour le développement	> 75	Lapin	OECD 414 (EU B.31), oral	6 - 15 jour(s)	Aucune preuve de toxicité pour le développement Aucune preuve de toxicité pour la reproduction

Toxicité par administration répétée

Toxicité orale subaiguë ou subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol		Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol	NOAEL	300	Rat		75	

toxicité dermale subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio	Effets spécifiques et organes atteints
---------------	---------	----------------------	---------	---------	-------------------	--

Suma Max D9.2

		corporel/j)			n (jours)	
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol		Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles			-	

toxicité par inhalation subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol		Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles			-	

Toxicité chronique

Ingrédient(s)	Voie d'exposition	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints	Remarque
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol			Pas de données disponibles					
2-aminoéthanol			Pas de données disponibles					

STOT-exposition unique

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	Pas de données disponibles
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles

STOT-exposition répétée

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	Pas de données disponibles
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles

Risque d'aspiration

Les substances ayant un risque d'aspiration (H304), le cas échéant, sont énumérées à la section 3. Si concerné, voir la section 9 pour la viscosité dynamique et la densité relative du produit.

Effets et symptômes potentiellement néfastes pour la santé

Le cas échéant, les effets et symptômes liés au produit sont énumérés au paragraphe 4.2.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Données sur les substances, le cas échéant et si disponibles, sont énumérées ci-dessous

Toxicité aquatique à court terme

Toxicité aquatique à court terme - poisson

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	LC ₅₀	> 1000	<i>Poecilia reticulata</i>	Méthode non communiquée	96
2-aminoéthanol	LC ₅₀	349	<i>Cyprinus carpio</i>	(EC) 440/2008, C.1	96

Toxicité aquatique à court terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	EC ₅₀	1919	<i>Daphnia magna Straus</i>	Méthode non communiquée	48
2-aminoéthanol	EC ₅₀	65	<i>Daphnia magna Straus</i>	OCDE 202, statique	48

Toxicité aquatique à court terme - Algues

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	EC ₅₀	> 969	<i>Selenastrum</i>	Méthode non	72

			<i>capricornutum</i>	communiquée	
2-aminoéthanol	NOEC	1	<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	OECD 201	72

Toxicité aquatique à court terme - espèces marines

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol		Pas de données disponibles			-
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles			-

Impact sur les stations d'épuration - toxicité vis-à-vis des bactéries

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Inoculum	Méthode	Durée d'exposition
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	EC ₁₀	4168	<i>Pseudomonas</i>	Méthode non communiquée	
2-aminoéthanol	EC ₅₀	> 1000	<i>Boues activées</i>	DIN EN ISO 8192-OECD 209-88/302/EEC	3 heure(s)

Toxicité aquatique à long terme

Toxicité aquatique à long terme - poissons

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol		Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol	NOEC	1.2	<i>Oryzias latipes</i>	OECD 210	30 jour(s)	

Toxicité aquatique à long terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	NOEC	> 0.5	<i>Daphnia magna</i>	Méthode non communiquée	22 jour(s)	
2-aminoéthanol	NOEC	0.85	<i>Daphnia magna</i>	OECD 211	21 jour(s)	

Toxicité aquatique vis-à-vis d'autres organismes benthiques y compris les organismes vivant dans les sédiments, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sédiment)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol		Pas de données disponibles			-	
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles			-	

Toxicité terrestre

Toxicité terrestre - vers de terre, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol		Pas de données disponibles			-	
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles			-	

Toxicité terrestre - plantes, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol		Pas de données disponibles			-	
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles			-	

Toxicité terrestre - oiseaux, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur	Espèces	Méthode	Durée	Effets observés
---------------	---------	--------	---------	---------	-------	-----------------

Suma Max D9.2

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol		Pas de données disponibles			-	
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles			-	

Toxicité terrestre - insectes bénéfiques, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol		Pas de données disponibles			-	
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles			-	

Toxicité terrestre - bactéries du sol, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol		Pas de données disponibles			-	
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles			-	

12.2 Persistance et dégradabilité**Dégradation abiotique**

Dégradation abiotique - photodégradation dans l'air, si disponible:

Ingrédient(s)	Temps de demi-vie	Méthode	Evaluation	Remarque
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	< 1 jour(s)	Méthode non communiquée	Rapidement photodégradable	

Dégradation abiotique - hydrolyse, si disponible:

Dégradation abiotique - autres processus, si disponible:

Biodégradation

Biodégradabilité facile - conditions aérobiques

Ingrédient(s)	Inoculum	Méthode analytique	DT ₅₀	Méthode	Evaluation
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol		Appauvrissement en oxygène	75 % en 28 jours(s)	OECD 301F	Facilement biodégradable
2-aminoéthanol		Réduction du COD	> 90 % en 21 jours(s)	OECD 301A	Facilement biodégradable

Facilement biodégradable - conditions anaérobie et marine, si disponible:

Dégradation dans les compartiments pertinents de l'environnement, si disponible:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

Ingrédient(s)	Valeur	Méthode	Evaluation	Remarque
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	1.01	Méthode non communiquée	Faible potentiel de bioaccumulation	
2-aminoéthanol	- 1.91	OECD 107	Pas de bioaccumulation prévue	

Facteur de bioconcentration (FBC)

Ingrédient(s)	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation	Remarque
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles				

12.4 Mobilité dans le sol

Adsorption/désorption dans le sol ou les sédiments

Ingrédient(s)	Coefficient d'adsorption Log Koc	Coefficient de désorption Log Koc(des)	Méthode	Type de sol/sédiments	Evaluation
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	Pas de données disponibles				Haut potentiel de mobilité dans le sol

Suma Max D9.2

2-aminoéthanol	0.067		Modélisation		Potential de mobilité dans le sol, soluble dans l'eau Adsorption par la phase solide du sol n'est pas prévue
----------------	-------	--	--------------	--	---

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances répondant aux critères PBT / vPvB, le cas échéant, sont énumérées à l'article 3.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'effets néfastes connus.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus / produits non utilisés: Les produits concentrés ou les emballages contaminés doivent être éliminés par un organisme agréé ou conformément au permis d'exploitation du site. Le rejet de déchets dans les égouts est déconseillé. L'emballage nettoyé est destiné à la récupération ou au recyclage, en conformité avec la législation locale.

Le code européen des déchets: 20 01 30 - détergents autres que ceux mentionnés au 20 01 29.

Emballages vides

Recommandation: Suivre la législation nationale ou locale en vigueur.

Produits de nettoyage appropriés: De l'eau, si nécessaire avec un agent nettoyant.

SECTION 14: Informations relatives au transport**ADR, RID, ADN, IMO/IMDG, ICAO/IATA**

14.1 Numéro ONU Marchandises non-dangereuses

14.2 Nom d'expédition des Nations unies Marchandises non-dangereuses

14.3 Classe(s) de danger pour le transport: Marchandises non-dangereuses

Classe: -

14.4 Groupe d'emballage: Marchandises non-dangereuses

14.5 Dangers pour l'environnement: Marchandises non-dangereuses

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Marchandises non-dangereuses

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Le produit n'est pas transporté dans des cargaisons en vrac.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementation sécurité, santé et environnement / législation particulière à la substance ou mélange**

Autorisations ou restrictions (Règlement (CE) No 1907/2006, Titre VII et Titre VIII, respectivement): Non applicable.

Ingrédients selon le Règlement Détergents CE 648/2004

agents de surface non ioniques

< 5 %

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange

SECTION 16: Autres informations

Les informations de ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Code SDS: MS1002638

Version: 01.1

Révision: 2015-10-18

Raison de la révision:

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 9

Procédure de classification

La classification du mélange est en général basée sur les méthodes de calcul à l'aide de données sur les substances, conformément au Règlement (CE) N°1272/2008. Si, pour certains produits les données de classification sur le mélange sont disponibles, par exemple les principes d'extrapolation ou les poids de la preuve de l'évidence, elles peuvent être utilisées pour la classification, cela sera indiqué dans les Fiches de Données de Sécurité. Voir la section 9 pour les propriétés physiques et chimiques, la section 11 pour l'information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées à l'article 3:

- H302 - Nocif en cas d'ingestion.
- H312 - Nocif par contact cutané.
- H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H332 - Nocif par inhalation.

Suma Max D9.2

- H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
- H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes:

- AISE - L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
- DNEL - Dose dérivée sans effet
- EUH - Déclaration de danger spécifique CLP
- PBT - Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement
- PNEC - Concentration Prévisible Sans Effet
- Numéro REACH - Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur
- vPvB - très Persistantes et très Bioaccumulables
- ATE - Estimation de la Toxicité Aiguë

Fin de la Fiche de Données de Sécurité